

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2024

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Sylvie Duc, Guillaume Bedhet, Didier Maccarinelli, Jacqueline Bieth, Elisabeth Bordet, Karine Bouvier-Bangillon, Juliette Derimay

Excusé : Nicolas Albrieux, Jean-Louis Joly représenté par Sylvie Duc, Stéphanie Mansord représentée par Raymond Combaz, Sandra Lepoint, représentée par Jacqueline Bieth, Romain de Saint Jorès, représenté par Edouard Meunier

Président : Edouard Meunier

Secrétaire : Carole Fontaine

Le PV du conseil du 14 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. Informations générales

Dans le contexte politique actuel, les informations contradictoires se succèdent concernant les restrictions budgétaires, et leur impact sur le budget 2025 est pour l'instant très difficile à déterminer. Il conviendra de toutes façons d'être très prudent sur l'évolution des recettes. Par ailleurs, il a été confirmé que les élections municipales auront bien lieu en mars 2026.

TADE et FDTP : Les communes ont reçu cet automne la notification de leurs attributions, pour certaines en très forte baisse. Pour Queige, la TADE (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement) est passée de 148 149 € en 2023 à 111 755 € en 2024, soit une perte de 37 000 euros ! La commune n'est pas concernée par la FDTP (Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle). Ces subventions sont des subventions de fonctionnement aux communes de moins de 5 000 habitants, attribuées par le Conseil Départemental, selon des règles définies par l'Etat. Le Préfet a rappelé le département à l'ordre sur les clés de répartition qui ne respectaient pas la réglementation. Le Département a donc revu la répartition de ces fonds. De nombreuses communes ont découvert en cette fin d'année la baisse de leur attribution qui va compromettre leur budget 2024. Dans le cadre de l'association des Maires Ruraux de Savoie, un recours va être déposé contre l'arrêté du préfet pour l'attribution de FDTP et la commune de Queige va s'associer à cette démarche, notamment pour que les règles d'attribution pour 2025 soient revues.

2. Dossiers en cours

Résidence Agathine et micro-crèche : le 15 novembre a eu lieu la pose de la première pierre. Le chantier de maçonnerie devrait être terminé pour la fin février/début mars. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental. Une demande complémentaire va également être déposée au titre de la DETR 2025 auprès des services de l'Etat.

Réorganisation du périscolaire : depuis la rentrée de septembre 2024, la présence d'une accompagnatrice dans la navette du circuit Arechettaz/ la Poyat/ Champ Gilbert n'est plus nécessaire, le nombre d'enfants en maternelle n'étant plus que de 3 (très en dessous du seuil de 7 enfants obligeant la présence d'une accompagnatrice). Comme cela avait été fait il y a 3 ans sur la navette de Mollieoulaz, décision a été prise de supprimer cette présence à partir de janvier 2025, et de réorganiser le service afin de renforcer l'effectif de la garderie (passage de 2 à 3 personnes à chaque fois que nécessaire, car le seuil de 30 élèves présents à la garderie du soir est de plus en plus souvent dépassé).

Les conseillers ont été informés préalablement au conseil d'un courrier de parents regrettant cette décision, et du projet de réponse à ce courrier, qui est validé à l'unanimité.

Lotissement Champ Marmot : ce dossier était en sommeil, le groupe Sully devait déposer le permis de construire au printemps 2024, mais la conjoncture défavorable à l'immobilier ne l'a pas permis. Rencontre récente avec les responsables avec un triple objectif :

- Réduire le nombre de logements afin de faciliter le démarrage de l'opération
- Introduire des logements locatifs avec des prêts PLS (Prêt Locatif Social qui pourrait être porté par la commune) pour répondre aux importantes demandes sur le territoire.
- Permettre l'accèsion à la propriété de quelques logements par le dispositif de PSLA (Prêt Social Locatif d'Accession) qui serait porté par le promoteur.

3. Tarifs des services pour 2025

Les tarifs de location de salle des fêtes, du local du plan d'eau et autres prestations sont validés à l'unanimité. Le règlement intérieur du local plan d'eau sera envoyé à tous les conseillers pour d'éventuelles modifications ou précisions à y apporter.

4. Décisions modificatives de crédit

Budget général : En recettes d'investissement sont inscrits les subventions attribuées :

- du Fonds verts (Etat) de 60 000 euros pour les travaux de rétablissement des berges du Doron

- Des fonds régionaux de 50 000 euros pour l'aménagement de la forêt de Molliessoulaz et d'un spa forestier

En dépenses d'investissement, le conseil vote une somme de 61 000 euros pour engager l'étude pour la réfection du pont couvert de Bonnecine.

En fonctionnement, décision de voter une subvention d'équilibre complémentaire de 2000 € pour le camping et 6 000 € pour le réseau de chaleur. Ces sommes seront prises sur des économies réalisées sur d'autres postes.

Le maire précise que les recettes de fonctionnement ne seront pas à la hauteur de ce qui avait été budgété (perte sur la TADE et recettes bois en forte baisse liées à un lot invendu lors de la vente d'automne et une non réalisation d'une coupe à câble).

5. Délibération spéciale pour les dépenses d'investissement pour le budget 2025

Le conseil municipal vote une délibération permettant d'engager en 2025 les dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur maximum de 25% des crédits d'investissement 2024.

6. Remboursement emprunt eau

Depuis le transfert de la compétence eau à Arlysère en 2018, un litige subsistait sur les modalités de remboursement d'un emprunt de 250 000 euros sur 25 ans contracté par la commune à la veille du transfert. Un accord est intervenu récemment entre la commune et Arlysère pour un remboursement annuel de 10 000 euros en déduction des Attributions de Compensation à partir de l'année 2025. Il conviendra d'annuler les délibérations concordantes qui avaient été prises à l'époque, remplacées par cet accord.

7. Subvention à l'APE

Le conseil vote une subvention de 1919,50€ pour soutenir les projets scolaires (sorties culturelles, piscine, ski et classes de découverte)

8. Modifications des statuts d'Arlysère

Arlysère a procédé à un « toilettage » de ses statuts (modifications de détail). La procédure prévoit que chaque commune adhérente valide ces modifications, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

9. Gestion en flux des parcs sociaux :

Une délibération portant sur la gestion des parcs de logements sociaux propose aux communes un « quota » pour intervenir sur les choix des candidats à la location. Le conseil valide cette option, car c'est ce qui se fait déjà, tant pour le parc géré par la SEM4V que par l'OPAC.

10. Questions diverses :

Dossier subventions cantonales : les demandes des associations financées par les 4 communes ont été réceptionnées et étudiées par la commission inter communale. Les demandes dépassaient le budget global alloué et certaines demandes ont été revues à la baisse. La commune de Queige prend à sa charge 19 % de l'enveloppe globale (48 % pour Beaufort, 17 % pour Hauteluze, 16% pour Villard).

Rallye du Beaufortain : Celui-ci aura lieu le 3 mai prochain sur les communes de Queige et de Villard. Compte tenu de l'impact d'une telle manifestation sur le territoire, le conseil donne son accord pour cette manifestation (3 abstentions) en demandant aux organisateurs de minimiser les contraintes pour les riverains.

Déploiement de la fibre : Orange nous a informé que notre commune avait été classée dans le lot 4, c'est-à-dire celles dont l'arrêt définitif du réseau fibre interviendra le 31 janvier 2028 (en avance par rapport à d'autres communes du Beaufortain et du Val d'Arly, dont l'arrêt définitif est prévu en janvier 2030). Un débat s'installe sur l'intérêt de cette procédure accélérée. Orange précise que sa demande est principalement basée sur le fait que le réseau cuivre de la commune est dans un état très mauvais, et 99 % des habitations sont potentiellement raccordables à la fibre. Pour Orange, la commune a intérêt à basculer le plus rapidement possible sur le réseau fibre. Plusieurs interventions soulignent le mauvais travail réalisé par les entreprises chargées de l'installation de la fibre.

Un vote a finalement lieu :

Arrêt du cuivre en 2028 : 9

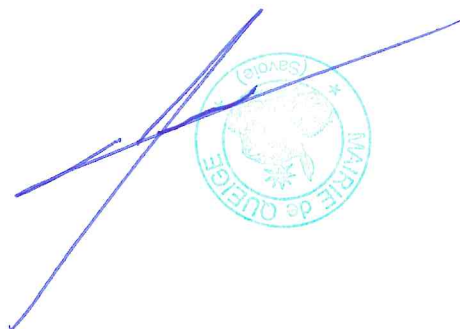
Arrêt du cuivre en 2030 : 5

Vœux 2025 : la date retenue est le vendredi 3 janvier 2025 à 19 h à la salle des fêtes

La séance est levée à 21 h 30

En mairie, le 12 décembre 2024

Le Maire, Edouard MEUNIER



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Edouard Meunier', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'SAVOIE' at the top, 'QUEIGE' at the bottom, and 'MAIRIE DE QUEIGE' around the perimeter. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a rooster, standing on a base with a cross above it.